

Divulgence concernant les situations de conflits d'intérêts

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée à titre de courtier ou de gestionnaire de portefeuille

Dans le présent document, les termes «nous», «notre» et «nos» désignent Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et les termes «vous», «votre» et «vos» désignent un investisseur qui ouvre un compte auprès de nous.

Dans le cadre de notre prestation de services, il y aura des situations où un conflit d'intérêts pourra survenir entre vous et nous. Nous estimons qu'il est important que vous soyez pleinement renseigné à propos de tels conflits. La législation canadienne sur les valeurs mobilières exige que nous prenions des mesures raisonnables afin de définir les conflits d'intérêts importants qui existent ou qui pourraient se produire et de traiter ces conflits et, dans certaines situations, de vous communiquer des précisions au sujet de ces situations et d'obtenir votre consentement avant de procéder à certains types d'opérations. Le présent document contient des renseignements importants au sujet de certaines situations de conflits d'intérêts que nous avons constatées. Nous vous invitons à le lire attentivement.

Opérations ou ententes avec certaines parties apparentées

Nous faisons partie d'un groupe de sociétés apparentées appelé le «Groupe HSBC». Dans le cadre de notre prestation de services, nous pouvons parfois vous conseiller ou exercer notre pouvoir discrétionnaire relativement à votre compte en ce qui concerne l'achat ou la vente de titres à d'autres membres du Groupe HSBC ou à d'autres personnes ou sociétés qui nous sont apparentées ou liées ou relativement à l'achat ou à la vente de titres émis par d'autres membres du Groupe HSBC ou par d'autres personnes ou sociétés qui nous sont apparentées ou liées. De plus, dans le cadre de notre prestation de services ou de nos fonctions de gestionnaire et de fiduciaire de certains fonds communs de placement, fonds institutionnels en gestion commune, parts de fiducies d'investissement à participation unitaire ou autres fonds d'investissement gérés ou administrés par nous dans lesquels vous détenez des titres directement et indirectement, nous pouvons également effectuer des opérations ou conclure des ententes avec ou touchant d'autres membres du Groupe HSBC ou d'autres personnes ou sociétés qui nous sont apparentées ou liées, de même que nous pouvons fournir ou recevoir des services d'autres membres du Groupe HSBC ou d'autres personnes ou sociétés qui nous sont apparentées ou liées. En outre, notre rôle à titre de conseiller en gestion de portefeuille pour les fonds communs de placement et les fonds institutionnels en gestion commune que nous gérons et dans lesquels vous détenez des titres peut nous amener, dans certaines situations, à acheter des titres offerts par l'entremise d'une distribution, dans le cadre de laquelle un membre du Groupe HSBC agit à titre de preneur ferme. Les opérations et les ententes concernées sont décrites plus en détail ci-après. Ces opérations et ces ententes occasionneront des conflits d'intérêts, et nous avons adopté des politiques et des procédures destinées à déterminer et à traiter ces conflits. Nous effectuerons de telles opérations et conclurons de telles ententes uniquement lorsque les lois sur les valeurs mobilières applicables le permettront et lorsque nous jugerons que cela servira le mieux vos intérêts (ou ceux des fonds).

Voici une liste des types d'opérations et d'ententes, avec indication de notre relation d'affaires avec les parties concernées :

- L'achat ou la vente de titres, d'instruments dérivés ou d'autres instruments émis ou garantis par HSBC Holdings plc, HSBC Bank plc, Hang Seng Bank Limited, la Banque HSBC Canada, la Fiducie d'actifs HSBC Canada, la Société financière HSBC Limitée ou tout autre membre du Groupe HSBC dont les

titres se négocient sur une bourse reconnue ou sur tout autre marché public reconnu ou d'autres titres de ces entités ou d'entités apparentées qui ne sont pas négociés sur une bourse ou sur un autre marché public. Ces entités nous sont apparentées, car elles sont membres du Groupe HSBC. À titre d'exemple, les opérations concernées peuvent comprendre l'achat ou la vente d'actions ordinaires de HSBC Holdings plc, d'actions privilégiées de la Banque HSBC Canada ou d'autres titres de l'une de ces entités ou d'une autre entité apparentée se négociant sur une bourse ou sur tout autre marché public ainsi que l'achat ou la vente de billets à capital protégé ou de titres de créance émis par la Banque HSBC Canada.

- L'achat, la vente ou le rachat de titres émis par un des Fonds communs de placement de la HSBC, par les Fonds en gestion commune HSBC ou par un autre fonds commun de placement, de titres de fiducie d'investissement à participation unitaire, de fonds cotés en bourse ou de titres de fonds d'investissement à l'égard desquels nous ou un autre membre du Groupe HSBC jouons un rôle de gestionnaire, d'administrateur ou de promoteur ou à l'égard desquels nous ou un autre membre du Groupe HSBC exerçons des fonctions de conseiller en gestion de portefeuille, y compris les fonds à l'égard desquels nos sociétés affiliées jouent un rôle de gestionnaire, de conseil ou de promoteur. Dans la majorité des cas, notre relation d'affaires avec ces fonds sera pour vous évidente, du simple fait que le nom de ces fonds est suffisamment semblable à ceux des nôtres. Dans la plupart des cas, par exemple, le mot «HSBC» fait partie du nom du fonds. Si nous estimons que le nom d'un fonds n'est pas assez semblable à notre nom pour révéler la relation d'affaires qui existe entre le fonds et nous, nous vous communiquerons en temps utile l'information concernant cette relation d'affaires.
- L'achat ou la vente de titres, d'instruments dérivés, de contrats de change ou d'autres instruments à Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., à la Banque HSBC Canada, à HSBC Bank plc, à HSBC Securities (USA) Inc., à HSBC Securities (Asia) Limited, à The HongKong and Shanghai Banking Corporation Limited, HSBC Broking Services (Asia) Limited et à d'autres membres du Groupe HSBC pour leurs propres comptes respectifs ou par l'intermédiaire d'entités remplissant des fonctions de courtier, de négociant, de courtier exécutant et/ou de courtier compensateur, ou de distributeur ou d'autres fonctions semblables, pourvu que ces opérations soient effectuées selon des conditions comparables à celles offertes par ou à des parties non liées. Lorsque nous ou l'un de nos sous-conseillers procédons à l'achat ou à la vente de titres, d'instruments dérivés, de contrats de change ou d'autres instruments ou effectuons des transactions de change au comptant ou d'autres transactions dans le portefeuille par l'intermédiaire de ces entités dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions de courtier, de négociant, de courtier exécutant et/ou de courtier compensateur, ou de distributeur ou d'autres fonctions semblables, les entités concernées peuvent toucher une rémunération pour leurs services. Les frais versés aux parties apparentées seront payés aux termes d'un contrat conclu entre les parties concernées. Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. est un courtier en valeurs mobilières. La Banque HSBC Canada est une banque à charte canadienne de l'annexe II. HSBC Bank plc est une banque de compensation dont le siège social est au Royaume-Uni. HSBC Securities USA Inc. est un courtier dont le siège social est situé à New York. HSBC Securities (Asia) Limited est un courtier dont le siège social est situé à Hong Kong. The HongKong and Shanghai Banking Corporation Limited est une banque autorisée constituée à Hong Kong. HSBC Broking Services (Asia) Limited est un courtier dont le siège social est situé à Hong Kong. Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et nous sommes des filiales en propriété exclusive de la Banque HSBC Canada. Nous et toutes les entités de la HSBC énumérées dans le présent paragraphe sommes des filiales (directes ou indirectes) de HSBC Holdings plc et sommes membres du Groupe HSBC.
- L'achat, au nom d'un fonds, d'une catégorie de titres pendant ou pour une période de 60 jours suivant une distribution de la catégorie de titres à l'égard desquels la Banque HSBC Canada, Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et HSBC Securities (USA) Inc. ou tout autre membre du Groupe HSBC agit à titre de preneur ferme. De tels placements se font seulement lorsqu'ils sont autorisés par les lois sur les valeurs mobilières applicables ou lorsqu'une dispense a été accordée par les organismes de réglementation des valeurs mobilières.

- Les opérations ou les ententes avec des membres du Groupe HSBC concernant les autres membres du Groupe HSBC qui vous fournissent des services ou nous fournissent des services pour votre compte ou encore qui fournissent des services à des fonds gérés ou administrés par nous ou qui nous fournissent des services pour le compte de tels fonds et/ou perçoivent des honoraires. Nous pouvons par exemple nous adjoindre les services, à titre de sous-conseiller, d'autres membres du Groupe HSBC à l'égard d'un compte dont nous assurons la gestion discrétionnaire, y compris de nos sociétés affiliées, ou à titre de dépositaire ou de fiduciaire à l'égard des Fonds communs de placement de la HSBC, des Fonds en gestion commune HSBC ou de tout autre fonds commun de placement, de fonds institutionnels en gestion commune, de fiducie d'investissement à capital unitaire, ou de fonds d'investissement dont nous, ou d'autre membres du Groupe HSBC, sommes le gestionnaire, l'administrateur ou le promoteur. Les frais versés aux parties apparentées seront payés aux termes d'un contrat conclu entre les parties concernées.

L'information communiquée dans le présent document peut faire l'objet de modifications. Vous pouvez obtenir la dernière version de cette information sans frais en tout temps sur notre site Web à l'adresse : www.hsbc.ca/rens-importants-investisseurs.